



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES DES LOTS 6 271 170 à 6 271 176– RUE DES ÉPINETTES, ET DU LOT 4 698 311– ROUTE DU LAC POULIN, ST-BENOIT-LABRE

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donnée par la soussignée, Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre tiendra une assemblée à huis clos avec diffusion par visioconférence, le mardi 1^{er} février 2022 à 19 h 30.

La municipalité doit statuer sur des demandes de dérogations mineures, comme décrites ci-dessous :

DEMANDE NO 1

- Adresse: Lots 6 271 170 à 6 271 176- 506, rue des Épinettes, St-Benoît-Labre.
- Projet : Lotissement des lots en trois lots distincts.
- Demande : Autoriser le lotissement des lots 6 271 170 à 6 271 176 en trois lots distincts, afin de pouvoir y construire une habitation multifamiliale et d'avoir deux lots distincts pour l'habitation jumelée construite à l'été 2021. La profondeur desdits lots est respectivement de 21,90 mètres, 32,04 mètres et 42,59 mètres alors que la profondeur minimale requise pour un lotissement d'un lot riverain est de 45 mètres en vertu de l'article 3.2.2 du Règlement de lotissement numéro 448-2006.

DEMANDE NO 2

- Adresse: Lot 4 698 311 Route du Lac Poulin, St-Benoît-Labre.
- Projet : Conversion d'un bâtiment résidentiel annexé à une cabane à sucre en pavillon extérieur
- Demande : Autoriser la conversion d'un bâtiment résidentiel annexé à une cabane à sucre en pavillon extérieur. La superficie du bâtiment accessoire demandée est de 58,5 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée à l'article 4.3 du règlement de zonage 447-2006 est de 15 m².


PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE APPLICABLE À CES DÉROGATIONS MINEURES :

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des services sociaux en date du 4 juillet 2020, une municipalité qui entend statuer sur une demande de dérogation mineure doit également tenir une consultation écrite sur celle-ci, annoncée au préalable par un avis public.

Les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure pourront se faire entendre par le Conseil en transmettant ses commentaires écrits du 14 janvier au 1er février 2022. Il est possible de faire parvenir ses commentaires par courriel à l'adresse suivante dg@saintbenoitlabre.com, par


la poste ou en déposant votre écrit dans la chute à courrier du bureau municipal avant le mardi 1^{er} février 2022, 16 h 30.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 14^e jour du mois de janvier 2022


Édith Quirion
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Édith Quirion, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 15 h et 16 h, ce 14^e jour du mois de janvier 2022.


Édith Quirion
Directrice générale et greffière-trésorière